

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 80 (1944)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : *La F. I. A. I.* — Vaud : *Assemblée générale S. P. V.* — Genève : *U. I. G. : Exposition de dessins* — *U. I. G. Messieurs : Rapport du trésorier.* — *U. I. G. Dames : Assemblée du 2 février.* — *U. A. E. E. Convocation.* — *Association antialcoolique du corps enseignant.* — Neuchâtel : *Nouveaux sociétaires.* — Jura : *Ceux qui s'en vont.* — *Bibliographie.*

Partie pédagogique : Robert Jaquet : *L'école populaire et l'après-guerre.* — Mélodius : *Quatrième lettre à Madeleine.* — Albert Chessex : *Parlons français.* — Informations : *L'influence d'un maître.* — *Cité enfantine.* — *Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

LA F. I. A. I. (suite) ¹

Depuis la guerre tous les liens ont été rompus. Beaucoup des responsables de la F. I. A. I. ont disparu, beaucoup aussi souffrent directement ou indirectement, tel Dumas, qui donne de temps à autre de ses nouvelles à ses amis suisses. Mais l'idée n'est pas morte. Le 28 décembre 1939, le C. C. de la S. P. R. envoyait au secrétariat de la F. I. A. I. à Paris une adresse de sympathie, disant entre autre : «... malgré les malheurs présents, nous voulons penser à l'avenir ; «préparer la paix par la coopération des peuples», disent nos statuts ; même aujourd'hui, cela doit rester notre but ; nous ne voulons pas croire que les principes de probité dans la morale internationale soient définitivement abolis. Nous avons, au contraire, la certitude que les forces d'asservissement et d'avilissement de l'esprit seront vaincues et qu'une paix mûrement préparée ouvrira à notre continent aujourd'hui déchiré une ère nouvelle. C'est pourquoi nous gardons notre confiance dans la F. I. A. I. et dans les principes qui ont inspiré son action ; au nom des instituteurs de la Suisse romande, nous vous adressons un témoignage d'affectueuse sympathie et nos vœux les plus fervents pour que 1944 voie luire l'aube d'une paix durable, basée sur l'idée de justice entre les nations et de dignité de la personne humaine ».

En date du 4 janvier 1940, le secrétaire Lapierre répondait : « Votre lettre du 28 décembre nous donne une grande joie... Nous étions sûrs que nos collègues de la Suisse romande étaient en plein accord avec nous pour la défense des principes sur lesquels nous avons fondé l'existence et l'activité de la F. I. A. I. Veuillez être nos interprètes auprès des collègues de la Suisse romande en les assurant de notre reconnaissance et de notre amitié ».

Le secrétariat continua de son mieux la publication de la « Feuille mensuelle d'informations » organe officiel de la fédération. Aujourd'hui, ces voix autorisées du monde pédagogique se sont tues, étouffées par le bruit des batailles. Seuls, les appels timides des instituteurs suisses

¹ Voir *Educateur* Nos 5 et 6.

et de leurs collègues suédois ont retenti. Mais cet appel sera répété. Il sera intensifié, il redeviendra universel, car l'espoir de 1930 n'est pas mort au cœur des hommes et les instituteurs entendent accomplir leur part de l'œuvre de reconstruction universelle et de préparation de la paix mondiale.

Ch. Junod.

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

30 janvier 1944, à 14 h. 30, Casino de Montbenon, Lausanne

Le secrétaire de l'Assemblée générale, R. Mermoud nous fait parvenir le procès-verbal détaillé de cette séance. Ne pouvant le publier in-extenso, nous nous permettons d'en supprimer quelques passages, en particulier tout ce qui concerne la revision des statuts, et d'en résumer quelques autres.

Réd.

A 14 h. 15, l'assemblée est ouverte d'une façon aussi heureuse qu'agréable par un concert du Chœur mixte du Gros de Vaud, dirigé par notre collègue R. Mermoud avec la maîtrise et le talent qu'on lui connaît. Ce remarquable ensemble, où nos collègues sont en majorité, présente quelques chœurs de la Renaissance, entre autres un magnifique « Motet » de Hassler. Des « bis » impérieusement réclamés prouvent aux chanteurs d'Echallens qu'ils sont dans la bonne voie et que leur dévouement à la cause du chant porte ses fruits. Le président Lavanchy, toujours spirituel, remercie avec bonheur.

Après une intervention de M. Baumgartner (Nyon) l'ordre du jour, tel qu'il a paru dans l'*Educateur* du 26 décembre 1943, est adopté.

1. **Le procès-verbal** de la dernière assemblée ayant été publié dans l'*Educateur*, il est admis sans que lecture en soit donnée.

2. **Rapport du président.** Dans ce rapport, lu par son auteur, M. Ed. Zimmermann, et écouté avec une vive attention, nous relevons que la S. P. V. compte, au 31 décembre 1943, 1279 membres actifs et que cinq sont décédés. L'assemblée est renseignée sur nos relations, sur l'administration de la société, sur les difficultés dont a dû s'occuper le C. C., sur la S. P. R. et l'*Educateur*, sur l'achat d'un immeuble, les cours post-scolaires, le paiement des instituteurs par l'Etat, et nos intérêts professionnels. Des applaudissements chaleureux et un vote unanime remercient M. Zimmermann pour son digne et courageux rapport, comme pour son activité au C. C.

3. **Rapport des vérificateurs des comptes.** M. Ruchet (Orbe), rapporte sur la vérification des comptes S. P. V. et propose à l'assemblée de donner décharge à Comité et caissière, avec remerciements, ce qui est admis à l'unanimité.

4. **Budget et cotisations.** Mlle H. Pilloud présente le budget pour 1944 qui prévoit un déficit de Fr. 1135.— et maintient la cotisation annuelle à Fr. 21.—. Mlle Pilloud explique encore comment se répartissent entre les principaux articles des comptes (*Educateur*, Caisse de secours, administration et assurance responsabilité civile) les Fr. 21.— de cette cotisation. A ce propos, M. Serex (La Tour) s'étonne de la disproportion entre la cotisation de Fr. 1.50 par membre versée à la Winterthur pour responsabilité civile et les minimales prestations allouées par

cette société. M. Zimmermann rassure l'interpellateur, en expliquant que la Winterthur fait à la S. P. V. sa ristourne trisannuelle de Fr. 1000.—.

Au vote, budget et cotisation sont adoptés à l'unanimité.

5. Rapport concernant la durée du mandat au C. C. M. Mermoud (Yverdon) rapporte sur la proposition faite l'an dernier par la section de Lausanne, tendant à limiter d'une façon moins stricte le séjour au C. C. La commission propose le renvoi aux sections pour étude. Après une vive discussion entre MM. Baumgartner (Nyon), Petit et Chevalley (Lausanne), Gonthier (Orbe), Serex (La Tour), Crot (Lausanne), Mermoud (Yverdon), Burdet (Valeyres), les conclusions de la commission sont repoussées par 88 voix contre 82, avec de nombreuses abstentions.

6. Modification des statuts. Le président expose que la S. P. V., pour différents motifs, est obligée de modifier certains articles de ses statuts. Les modifications projetées ont été portées à la connaissance des membres dans le numéro de janvier de l'*Educateur* (p.20).

Le rapporteur, M. Piot (Lausanne) justifie les modifications proposées, en précisant qu'elles ne changent en rien l'esprit de nos statuts, mais les adaptent, au point de vue forme, à ceux de la Caisse de secours, car, d'après le nouveau Code des obligations, celle-ci doit être indépendante de la S. P. V.

Les modifications, adjonctions ou suppressions sont mises tour à tour en discussion et admises à l'unanimité, une voix d'opposition s'étant cependant manifestée à l'art. 37.

7. Nominations statutaires. Le Bureau, contre son gré, est réélu par de violentes acclamations. Il reste donc composé de MM. Lavanchy Edouard et Rostan François (Lausanne), Mermoud Robert (Renens), Blanchoud Louis (Echallens) et Meylan Charles (Montpreveyres).

Comité central. Conformément aux statuts, deux membres : M. Zimmermann et Mlle Pilloud doivent, cette année, sortir de charge. Le président propose, pour les remplacer, les candidats suivants : M. Marcel Badan (Trélex) et Mlle Yvonne Landry (Bière). Ces deux nouveaux membres du comité sont désignés à l'unanimité.

8. Propositions des sections : aucune.

9. Propositions individuelles. M. Deppierraz (Sassel) propose la *création d'un office de renseignements* au service de tous les collègues, pour les renseigner, aussi souvent que cela est nécessaire, sur leurs droits individuels en matière de traitement. Après une discussion nourrie, cette proposition est rejetée.

M. Chabloz (Vevey) demande au C. C., à l'occasion de la revision de la Loi sur l'enseignement secondaire, de prendre contact avec la Société des maîtres secondaires, ou tout au moins avec la Commission du Grand Conseil chargée d'étudier cet objet, afin de régulariser d'une manière plus logique et plus démocratique le *raccordement entre l'école primaire et secondaire*. Appuyée par M. Chantrens (Montreux) cette proposition est admise et renvoyée au C. C.

M. René Martin signale l'organisation du XXVme anniversaire de la Société vaudoise de *Travail manuel et de réformes scolaires*.

M. Rostan recommande l'*Oeuvre suisse des Lectures pour la Jeunesse*.

M. Baumgartner demande qu'à l'avenir l'assemblée débute à 14 h. 15 précises.

Cette laborieuse séance est levée à 17 h. 45. Une liste de présence a dénombré 400 participants.

GENÈVE

U. I. G.

Une exposition de dessins d'élèves est organisée à l'Ecole du Grutli ; elle est ouverte tous les lundis et jeudis de février, de 16 h. 30 à 18 h. M. Chapot, inspecteur de dessin, sera sur place et donnera tous les renseignements nécessaires aux visiteurs.

U. I. G. — MESSIEURS

RAPPORT DU TRÉSORIER

I. Résumé des opérations effectuées en 1943

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Cotisations et amendes encaissées en 1943	Fr. 2123,50	
Participations d'abonnements à l' <i>Educateur</i>	» 12,—	
Ristournes d'assurances	» 216,45	
Dons	» 25,40	
Intérêts pour 1942 des chèques postaux . .	» 3,90	
Intérêts pour 1943 à la Caisse d'Epargne .	» 46,65	
Frais d'imprimerie et envois de circulaires .		Fr. 162,60
Assurance R.C.		» 60,30
Bienfaisance (parrainage)		» 135,—
Commission de documentation		» 33,96
Frais généraux		» 1212,83
Cotisation 1942 à la Fédération des empl. de l'Etat		» 28,—
Cotisation 1943 à la Fédération des empl. de l'Etat		» 28,40
Cotisation à « Pro Familia »		» 10,—
Cotisation à la S.P.R.		» 1136,—
A la commission pour le choix des lectures		» 30,—
Solde débiteur, pour balance (déficit de l'exercice)	Fr. 409,19	
Totaux (sommes égales)	Fr. 2837,09	Fr. 2837,09

II. Bilan 1943

	<i>actif</i>	<i>passif</i>
Espèces en caisse	Fr. 57,96	
Notre crédit aux chèques postaux	» 726,30	
Notre avoir à la Caisse d'Epargne	» 1968,70	
Deux parts Coopérative d'habitation . . .	» 60,—	
Mobilier	» 305,—	
Treize cotisations 1943 dues	» 219,40	
Capital au 1er janvier 1943		Fr. 3118,15
Excédent de l'actif, pour balance. . . .		» 219,21
Totaux (sommes égales)	Fr. 3337,36	Fr. 3337,36
1944 : janvier 1er : capital nouveau. . .	Fr. 3337,36	

Chers collègues,

Comme toujours, les chiffres étonnent quand les explications manquent, aussi je vous en dois quelques-unes.

L'exercice de cette année est équilibré grâce aux nombreux collègues qui se sont acquittés de leurs obligations avec une bonne volonté que je me plais à reconnaître. Ils sont nombreux ceux qui se souviennent du numéro 12658. Seulement 1943 a été une année calme pour les finances de la société, mais cette situation ne semble pas vouloir se prolonger depuis la dernière séance. Ainsi donc, que les retardataires se hâtent de se mettre en règle avec la caisse et avec leur conscience. C'est eux qui permettront au bilan d'avoir un boni qui va nous être utile.

Pourquoi alors l'exercice présente-t-il un pareil déficit ? Votre caisse a remboursé l'avance de Fr. 500,— du comité de la S.P.R., avance pour le congrès.

Si les frais généraux sont élevés, c'est que sous cette rubrique figure un tas de dépenses de nature différente.

Convocations, correspondance et téléphone	Fr. 104,05
Fournitures diverses	» 19,73
Taxes des chèques postaux	» 4,45
Conférencier (avec les Dames)	» 50,—
Location de salle	» 11,50
Avance S.P.R.	» 500,—
Indemnité au président	» 300,—
Assiettes pour honoraires	» 86,20
Réceptions	» 104,10
Ramassage du bois mort	» 28,50
Port de remboursements de cotisations	» 4,30
Total	Fr. 1212,83

Collègues, l'année qui vient s'annonce importante. Il faut que chacun connaisse ses droits mais aussi, et encore mieux, ses devoirs. Il y aura du travail, du travail pédagogique surtout, et votre comité et la commission de documentation auront besoin de l'appui de tous. Il faut retrouver le chemin des séances de l'Union pour le bien des élèves de Genève.

Genève, le 11 février 1944.

Le trésorier : R. Matthey.

Collègues ! Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.

U. I. G. DAMES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 FÉVRIER

Communications du Comité

Nous apprenons avec regret la fin de l'existence du Chœur mixte. Deux collègues ont envoyé leur démission de l'Union : Milles Girolodi et Guyot ; elles sont nommées membres honoraires.

Admission de nouvelles recrues

Nous accueillons avec grand plaisir quatre jeunes collègues : Milles Wuischpard, Minod, Simonet et Hari.

Mme Laporte, souffrante, ne pourra pas achever le rapport sur le plan d'études et Mme Jaquet a bien voulu accepter de continuer ce travail.

La séance administrative de l'Union est fixée au 19 février à 15 heures.

Notre présidente qui fut sur la brèche pendant sept ans se retire ainsi que quelques membres du Comité. Mmes Papouzopoulos et Moret-Ries acceptent de les remplacer, mais la présidente est beaucoup plus difficile à trouver.

Causerie de Mme Brüstlein : « Nos élèves et le choix d'une profession »

Les expériences et les réflexions de Mme Brüstlein nous ont vivement intéressées et nous avons pu nous rendre compte de l'utilité du travail accompli à l'Office privé des apprentissages. Rien n'est plus délicat que l'orientation des grandes filles de nos écoles dans leurs activités les préparant à une profession. Aussi, a-t-on institué dans les classes de 7e et 8e des causeries leur apportant des notions générales sur l'apprentissage.

Mme Brüstlein pense que toute jeune fille devrait avoir une formation ménagère en plus de la formation professionnelle. Elle s'efforce de faire comprendre aux parents souvent si mal préparés à leur tâche que l'adaptation du métier aux aptitudes et aux goûts de leurs enfants est de toute importance. Que d'entretiens où il faut obtenir le maximum de renseignements, que de psychologie ! On consulte également les bulletins ou les livrets scolaires afin d'arriver à déceler l'essentiel des goûts et des aptitudes d'un sujet.

Le caractère et la formation morale sont de toute importance et les patrons en font grand cas.

Ainsi, préparons nos élèves à leur vie professionnelle en consacrant tous nos efforts et le meilleur de nous-mêmes à la formation de leur caractère et de leur cœur.

H. B.

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES
CONVOCATION

Les membres de l'U.A.E.E. sont convoqués en assemblée statutaire, le samedi 4 mars, à 15 h. à la *Taverne de Plainpalais*, 6, rue de Sausure.

Ordre du jour :

1. Admissions de trois nouveaux membres.
2. Lecture du procès-verbal de la séance statutaire de 1943.
3. Rapport de la présidente.
4. Rapports de la trésorière, des vérificatrices des comptes et des déléguées.
5. Nomination des déléguées à la S.P.R.
6. Propositions individuelles.

Dès maintenant, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à Mlles Madeleine Perrot, Jeanne Leclerc et Maryse Bretton, nouveaux membres de l'Union amicale.

N.B. Cette assemblée est obligatoire pour les membres actifs. Une amende de Fr. 1,— est prévue pour les membres qui n'auront pas présenté une excuse écrite et valable à la présidente (statuts art. 10).

Le Comité.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

L'assemblée générale annuelle de cette association aura lieu le vendredi 25 février à 20 h. 30 au restaurant sans alcool de Plainpalais, rue de Saussure 6. Après la partie administrative, M. Bauler présentera le sujet suivant : *Action sociale et sauvetages.*

Le comité prie instamment les membres de venir nombreux. Tous les membres du corps enseignant sont cordialement invités.

L'assemblée sera précédée d'un repas à 19 heures au Restaurant sans alcool, rue de Saussure 6.

Les participants au repas sont priés de s'inscrire avant le jeudi 24 février auprès de Mlle Seidel, régente, route de Florissant 95, téléphone 4 45 61. Prière de ne pas oublier les deux coupons de repas !

NEUCHÂTEL

La correspondance neuchâteloise nous est parvenue trop tard pour paraître dans le numéro d'aujourd'hui. Nous nous en excusons. Réd.

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES

C'est à une cohorte de dix nouveaux membres que nous avons le plaisir, aujourd'hui, de souhaiter une cordiale bienvenue :

Mlles Bernadette Barthoulot, Yvonne Krœpfli, Henriette Huguenin, Mme Claudine Voumard (La Chaux-de-Fonds), Claudine Schweizer (Neuchâtel), Suzanne Ducommun (Le Locle) ;

Messieurs André Dubois (La Chaux-de-Fonds), Jean-Pierre Miéville (Enges), et Richard Reymond (Neuchâtel).

L'effectif de la S. P. N. qui s'élevait à 398 membres en 1943 a passé à 417, au 1er janvier 1944.

J.-Ed. M.

JURA

CEUX QUI S'EN VONT

Le 2 janvier, à Delémont, on conduisait M. *Joseph Guéniat* à sa dernière demeure. Parmi la foule, on remarquait de nombreux collègues qui avaient tenu à lui rendre les derniers honneurs.

Le défunt était au bénéfice de sa retraite depuis 1934. Il avait consacré 44 ans de son existence à l'école.

Breveté en 1891, il fut appelé, 6 mois plus tard, à la tête d'une des classes moyennes de sa cité. Après y être resté quelque temps, il lui fut demandé d'éduquer et d'instruire les garçons de la classe supérieure.

Pendant de nombreuses années, M. Guéniat fut président de section de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois. Partout, à l'école, dans la vie civique ou corporative, notre collègue disparu fit montre de la plus cordiale serviabilité. Aucune de ces questions vitales ne le laissait indifférent. Toujours il sut en défendre les justes intérêts avec tact et fermeté. Ses amis garderont de lui un souvenir reconnaissant.

Veuille sa famille trouver ici le témoignage de notre sympathie.

† *Mademoiselle Lisa Walser*, qui fut pendant 28 ans (1912-1940) institutrice à Bevelay n'est plus. Elle s'est éteinte, le 7 janvier, au Lindenhof à Berne. Sa vie fut caractérisée par le souci de se perfectionner, de se tenir au fait de l'actualité pédagogique afin de ne pas se laisser intoxiquer par le virus de la routine ; pour ne pas perdre, non plus, la foi dans sa mission d'éducatrice.

Elle avait eu le privilège de voyager. Pendant ces séjours, elle avait acquis une solide connaissance de nos trois langues nationales. Le savoir amassé le long du chemin avait ainsi fait de cette institutrice une personnalité et une grande conscience doublée d'une âme d'artiste.

Ceux qui l'ont connue gardent d'elle un souvenir vivant qui leur reste en exemple.

BIBLIOGRAPHIE

Le chemin des étoiles, roman policier, par le Cap. Henri Mutrux. Collection « Aventures et Mystères ». Un volume in-8 couronne, Fr. 3.50, relié Fr. 6.75. Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

Qui a volé les plans ? Un industriel a fait une découverte sensationnelle. Au moment où l'on va construire l'appareil extraordinaire, les plans disparaissent. C'est à les rechercher que s'applique l'excellent policier amateur Janvier. Devenu portier d'hôtel, on le suit dans ses aventures diverses, pleines de ruses, de surprises, d'imprévus. L'action se passe dans une ville horlogère du pied du Jura, puis dans une station des montagnes valaisannes où nombreux sont les contrebandiers. Dans ce nouveau roman du Cap. Mutrux, on trouve à l'envi du mystère, de l'audace et de l'amour. L'intérêt ne faiblit jamais et lorsque le dénouement imprévu arrive, on se demande encore : qui a volé les plans ?

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉCOLE POPULAIRE ET L'APRÈS-GUERRE

Le problème de l'après-guerre qui, dans certains pays belligérants ou neutres, préoccupe les esprits, sans les distraire de leurs tâches d'aujourd'hui, ne paraît pas, en Suisse, passionner l'opinion publique. Le petit monde où nous vivons reste semblable à celui où nous avons vécu. Restrictions alimentaires, limitations des droits politiques, réglementation des prix et du marché du travail sont acceptés avec discipline comme des mesures provisoires que les circonstances nous ont imposées et dont les circonstances nous délivreront. Même quand les détonations des armes de guerre viennent ébranler l'air que nous respirons, quand nous voyons passer sous nos fenêtres les groupes pitoyables et hétéroclites des réfugiés, nous ne nous étonnons pas. Nous jugeons naturel que leur sort soit différent du nôtre. Certains même, cherchant à justifier notre bonheur, vont jusqu'à incriminer les malheureux dont l'Europe regorge et voient, dans les souffrances qui leur sont infligées, le châtimement de fautes passées. Penser suisse, dans certains milieux, c'est penser égoïste, c'est étaler de façon indécente une honteuse complaisance envers soi-même, qui permet de distribuer la louange et le blâme avec une outrecuidance imbécile.

Nous avons de la chance. Les orateurs officiels nous le répètent, sans manquer d'exalter nos vertus. Et tout notre effort semble aujourd'hui de maintenir ce qui est. Alors que dans des contrées dévastées par la guerre, où les deuils déciment continuellement la population, on ose parler de l'avenir, chez nous, au milieu de la paix, prévaut un singulier refus de prévoir. On utilise les paroles des poètes — « L'avenir est à Dieu ! » — pour justifier cette paralysie curieuse, cette fuite devant le réel, qui mériterait l'analyse du psychiatre.

* * *

L'opinion que j'expose sera, je le sais, combattue. On ne manquera pas de m'opposer les nombreux projets qui ont vu le jour, le souci social reflété par les chroniques et les discours, la sagesse qui sait attendre « la chance d'un fruit mûr », — et aussi quelques réalisations honorables.

Il n'empêche que la qualité suisse par excellence, celle dont l'étranger nous louait de préférence, c'était le « réalisme helvétique », une certaine capacité à créer, selon nos normes, des institutions adaptées aux besoins. C'était au beau temps de la paix, où la lente évolution des esprits et des situations permettait une adaptation progressive à des conditions qui elles-mêmes évoluaient sur un rythme normal. Depuis 1940, la guerre a tout changé. Les vieux cadres ont dû être rompus.

la mentalité publique, autour de nous, s'est transformée; ce qui hier paraissait utopie est devenu le but prochain. Les conditions possibles de la vie continentale, dans la grande misère prévue, seront différentes de celles que nous avons connues, de celles que cet immobilisme dont je parlais nous suggère la pérennité.

* * *

Les transformations esquissées dans les pays démocratiques touchent tous les domaines, l'économique, le politique, le social. Limitation du principe de la souveraineté nationale, aménagement de l'existence des plus déshérités, ce ne sont là que quelques exemples parmi beaucoup d'autres.

Il serait étonnant que l'institution qui a toujours reflété fidèlement les aspirations idéales d'un peuple — nous entendons l'école — demeure immuable. Les reproches qu'on lui adressait naguère montrent que le bouleversement actuel n'est pas la seule cause de son inadaptation. Il n'a fait que l'accentuer.

Le développement de la science et de la technique, en élevant les exigences professionnelles, avait naturellement conduit l'école populaire à étendre son ambition. L'intellectualisme dont on lui fait grief est lié à une certaine conception de la tâche qu'on lui avait assignée. Préparer les enfants à la vie, s'entendait dans un sens particulier, en accord avec le souci primordial des parents: le gagne-pain. Avant tout, il s'agissait — et il s'agit encore — de donner aux enfants la possession d'un certain nombre de connaissances que l'on estime utile à leur formation professionnelle future.

Comme le bon travailleur est celui qui accomplit son travail mieux que ses compagnons, en vue d'obtenir un gain supérieur, l'école apprécie les travaux selon leur facture et, ne pouvant « augmenter le salaire », utilise les notes. Elle développe l'individualisme, parfois la tricherie, car le résultat est seul en jeu.

Dans un monde où l'esprit de concurrence est considéré comme l'unique moteur de l'activité humaine, où le désir de paraître l'emporte sur tout autre considération, où l'incertitude de l'avenir obsède, les parents n'ont plus le temps ni le goût de consacrer à leurs enfants les efforts nécessaires à leur éducation. On en charge l'école, sans autrement se préoccuper de savoir si elle est capable d'atteindre, dans les conditions données, les buts qu'on lui fixe.

Il est inutile de rappeler ici la défense qu'ont opposée aux attaques les membres du corps enseignant s'identifiant — à tort parfois — avec l'école où ils travaillaient et qui n'avait certes pas été conçue à leur idée. Ils ressentaient comme une injure d'être englobés dans le discrédit que l'on tentait de jeter sur une institution qu'ils s'étaient constamment efforcés d'améliorer, sans parvenir à faire triompher leur point de vue.

La fausse situation où ils se sont trouvés ne devrait pas se reproduire. Il dépend de nous tous qu'elle ne puisse se représenter.

Il nous est loisible de connaître les projets de rénovation scolaire qui sont adoptés dans les puissances qui détermineront, pour un temps, la vie de notre continent. Nous savons les insuffisances de notre système, la différence qui sépare la vue théorique, donnée par nos plans d'étude, notre activité extérieure et la portée pratique ou éducative de notre action.

Le jour où la paix régnera, le jour où s'ouvriront les frontières, il sera déjà trop tard pour ébaucher des plans, confronter nos idées avec celles de nos voisins, faire le point. L'îlot préservé au centre de l'Europe déchirée, cette terre promise que notre pays aura représentée pendant les années de guerre, redeviendra un petit pays auquel sa quiétude même risque d'avoir porté préjudice. Endurcis par la plus rude expérience, audacieux par nécessité, libérés d'anciens préjugés et soulevés par l'enthousiasme de leur renaissance, les peuples qui nous entourent iront de l'avant, sur les voies que nous aurons eu le tort de ne pas prévoir. La valeur de notre école peut exercer une influence sensible sur nos destinées nationales. Sachons, dès maintenant, penser clair et juste.

Robert Jaquet.

QUATRIÈME LETTRE A MADELEINE ¹

Je dois donc aujourd'hui, Madeleine, vous parler de *Rythme*. Hélas ! ce que j'en dirai va vous sembler bien pâle, en regard de ce que vous fîtes vous-même naguère avec Jacques-Dalcroze. Mais qu'y faire ? Nos classes ne peuvent pas être des succursales de l'Institut de la Terrasse. C'est dommage, mais c'est ainsi. Alors !...

Histoire de faire preuve d'originalité je vous propose d'erechef de partir, pour de nouvelles découvertes, de *l'expérience du silence*. Seulement, cette fois ce ne sont pas des bruits mélodiques (si l'expression n'est pas trop osée) qui le rompront, mais bien des *bruits rythmés*. D'abord des bruits irréguliers et aussi désordonnés que possible. S'il s'en présente de naturels, saisissez-les au vol : coups de fouet sur la route, galop de plusieurs chevaux, gouttière ; sinon il faudra vous résoudre à en produire en frappant sur votre pupitre ou sur un tambourin. Invités à reproduire *exactement* ces bruits, les enfants s'apercevront vite que c'est très malaisé pour ne pas dire impossible. Alors, après un nouveau silence, viendront des *bruits réguliers* : tic-tac de pendule, battage de tapis, marche cadencée d'une classe dans le préau, battement du métronome, bruits qu'on pourra facilement imiter. Pourquoi ?... Cette expérience introduira tout doucement dans les esprits la notion de *rythme*, et même celle de *temps rythmique*, dont vous vous garderez bien d'employer le nom, naturellement !

L'étape suivante nous fera pénétrer en pleine *métrique* : sur le

¹ Voir l'*Educateur* No 1, 3 et 5.

tambourin, vous frappez des coups très réguliers et *sans aucun accent* ; puis, en conservant, le même « tempo », vous accentuez un coup sur deux, plus tard un coup sur trois. Vos questions, simples et adroites, rendront plus sensible à vos élèves ce premier contact avec la notion de mesure, binaire ou ternaire (sans que les mots soient prononcés). En reprenant la même expérience, vous lui donnerez une forme plus musicale en remplaçant les coups frappés par des sons chantés ou joués sur des intonations très simples.

C'est par une nouvelle série d'expériences auditives que vous aborderez, Madeleine, la notion de *durée* : les « longues » et les « brèves ». En premier lieu quelques rapides comparaisons : les tic-tac différents de la montre, du réveil, de la pendule et de l'horloge, par exemple. Puis, à l'aide du piano ou de tout autre instrument, vous chercherez à faire établir sensoriellement des rapports très élémentaires : noire-blanche, noire-blanche pointée, noire-ronde, plus tard, noire-croches. L'expérience sonore se doublera de l'expérience corporelle : gestes et marche, les mêmes qui sont à la base des premiers exercices de gymnastique rythmique : les enfants s'amuseront à marcher en rond en réglant leur allure sur une musique passant sans brusquerie d'un tempo à un autre ; ils *marcheront* des noires, des blanches, etc... Il sera peut-être nécessaire, dans les durées longues, de marquer discrètement les temps rythmiques. Et ce sera une foule de jeux drôles : vous baptiserez, par exemple, une succession de *noires* : « Nous marchons bien au pas ! » ; une succession de *blanches* : « Nous marchons comme de gros messieurs ! » ; le groupe ternaire répété : blanche-noire : « J'ai mal au pied ! » ; le groupe noire-croche : « Nous sautillons ! » ; le groupe croche pointée-double croche : « Nous jouons au cheval ! » Ainsi de suite². Avec la fantaisie que je vous connais, vous broderez sur ce thème, Madeleine, des leçons magnifiques.

M. Chevais a établi à ce sujet des tests qui peuvent aussi suggérer de précieux exercices : Faites, par exemple, comparer deux courtes phrases musicales construites exactement sur les mêmes intonations faciles, mais dont la disposition rythmique peut différer ou non. Réponses très simples : « C'est pareil ! » ou « C'est différent ! ».

Dans le domaine de *l'intensité*, il y a de jolies expériences à imaginer, d'où naîtront des jeux profitables³ : « Marchons avec des sabots sur le trottoir ! » ou au contraire : « Marchons dans la neige fraîche ! » Encore : « Réveillons grand-frère qui s'attarde au lit ! » puis : « Chut ! laissons dormir Bébé (ou grand-papa) ! » Et c'est l'occasion de faire goûter le charme si prenant de la nuance pp. (berceuse). Apprenez tôt à vos élèves à *lire la nuance* sur le geste de la maîtresse qui les dirige. Cela vous obligera peut-être à travailler votre geste dynamique, où serait le mal ?

² D'après un ouvrage inédit de Mme Léoni-Maillard institutrice à Genève, et les leçons de M. Bariswyl aux élèves genevois.

³ Mme Léoni-Maillard.

Pour être complet, je devrais vous proposer des expériences concernant la *perception du timbre*, mais vous m'avez laissé entendre que vous pratiquiez déjà ce genre d'exercice. Reconnaître la voix d'un camarade, le son d'un instrument, l'objet qui tombe (par le bruit), etc... D'ailleurs, si vous lisez Willems, vous y trouverez plus d'une suggestion.

J'arrête donc ici cette missive ; à bientôt, Madeleine.

Votre Mélodius.

P. S. — Plusieurs coquilles truffent ma troisième lettre. Les unes concernent la ponctuation : je les abandonne. En revanche, j'espère qu'à la douzième ligne on aura lu : *affirmait* (et non affirmant) et, à la première ligne de la page 81, *ailleurs* (et non d'ailleurs).

PARLONS FRANÇAIS

La collection des *Cahiers d'enseignement pratique*¹ vient de s'enrichir de deux nouvelles œuvres : l'une, *Heures grises, heures claires*² du très regretté Albert Atzenwiler, nous révèle un authentique poète ; l'autre, de M. P. Francis est un *Vocabulaire pouvant contribuer à la correction de notre langage*.

Notre langage, entendez le langage romand. Il s'agit en somme d'un *Dites..., ne dites pas...*, de la lignée des *Parlons français* de W. Plud'hun, qui excitèrent, voici quelque quarante ans, la verve railleuse de Gaspard Vallette.

L'attitude de ces auteurs est en quelque sorte celle du Romand honteux, qui rougit du lexique particulier de sa province, de sa prononciation et de sa syntaxe. Leur bréviaire est le dictionnaire de l'Académie française.

Aux antipodes de ce Romand honteux se situe le Romand plastronnant, qui non seulement ne cherche pas à se défaire de ses provincialismes, mais qui en est fier et qui s'en vante comme d'un titre de gloire. Celui-là n'a cure des dictionnaires d'Outre-Jura. Il se gausse des puristes qui, comme M. P. Francis, voudraient lui faire manger de la *tarte aux quetsches* au lieu de « *gâteau aux pruneaux* », l'envoyer à la *mise en vente de bois* ou aux *enchères de bois* au lieu de la « mise de bois », le forcer à dire une *fuite d'eau*, une *infiltration d'eau dans une chambre* pour une « gouttière » ou lui faire prendre un verre au *cabaret*, à la *taverne*, à l'*auberge*, à la *guinguette*, à la *gargote*, à la *buvette*, à l'*estaminet*, à la *bastringue*, au *café* (quelle richesse de termes !), mais jamais à la « *pinte* » !

Quant à moi, qui ne suis ni honteux ni plastronnant, je pense que le *Vocabulaire* de M. P. Francis ne sera pas sans utilité. Notre langage

¹ Delachaux et Niestlé, éditeurs.

² Dont l'*Educateur* parlera prochainement.

romand est entaché de certaines fautes qui n'ont rien de glorieux et que nous ferons bien de corriger. M. P. Francis nous y aidera. Prenons quelques exemples.

Dans le domaine de la prononciation, nous ne pourrions que gagner à distinguer *mater* (a bref et ouvert) : *mater* son ennemi, il ne peut pas *mater* son fils — de *mâter* : *mâter* un navire. Nous ne perdrons rien à prononcer *vote* (o ouvert et bref) et non « vôte », *biais* (è) et non « bié », *quasi* (ca) et non « couasi », *encens* (s muet) et non « encense », *ingrédient* (ant) et non comme « gardien », etc.

En ce qui concerne le genre des noms, M. P. Francis a raison de nous rappeler que l'on dit *un* insigne, *un* alvéole, *un* quine, *un* trombone, *un* caramel, *un* effluve, *un* haltère, *un* chêneau, *un* élytre, etc., mais : *une* anagramme, *une* moufle, *une* argile, *une* immondice, *une* ocre, *une* disparate, *une* encaustique, *une* ébène, etc.

Quant à la propriété des termes, il est bien inspiré de nous faire distinguer *agoniser* et *agonir*, *attacher* et *nouer*, *biffer* et *tracer*, *marier* et *épouser*, *être parti* ou *absent* et *être loin*, *prendre mal* et *se trouver mal*, *ranger* et *réparer*, *ramasser* et *cueillir*, *affaires* et *effets*, *détour* et *contour*, *commission* et *course*, *conséquent* et *important*, *édredon* et *duvet*, *formulaire* et *formule*, *plant* et *planton*, *poêle* et *fourneau*, etc.

On ne peut qu'approuver M. P. Francis de nous aider à faire la chasse à des germanismes tels que : « comme que comme », pour *de toute façon*, *quoiqu'il en soit* — « qu'est-ce que c'est pour un mot ? » au lieu de *quelle espèce de mot est-ce ?* — « comment ? » pour *plaît-il ?* — « remercier pour » au lieu de *remercier de* — « sur le journal » pour *dans le journal* — « venir avec le train » pour *venir par le train*, etc.

On lui donnera encore raison de nous rappeler que l'on dit *luger*, *glisser*, et non « se luger, se glisser », *la route bifurque*, et non « se bifurque », *nous sommes convenus de cela*, et non « nous avons convenu de cela », *il parle bien*, et non « il cause bien », *aller à bicyclette*, *à skis*, et non « en bicyclette, en skis », *de ma fenêtre*, et non « depuis ma fenêtre », *sa conduite envers moi*, et non « vis-à-vis de moi », *rouler dans l'escalier*, et non « en bas l'escalier », *gelée blanche*, et non « blanche gelée », *ils sont pareils*, et non « la même chose », *je n'ai vu personne*, et non « je n'ai personne vu », etc., etc.

Mais je doute fort que M. P. Francis, appuyé sur ses dictionnaires, arrive jamais à persuader les Romands qu'il faut prononcer *ku-in-kou-a-génaire* et *lo-kou-ace* ! J'ai du reste remarqué bien souvent que ces prononciations qui nous choquent, nous autres Romands, restent volontiers confinées dans les dictionnaires, et que l'élite intellectuelle de la France, voire les académiciens, ont une prononciation qui se rapproche étonnamment de la nôtre.

Armé de ses dictionnaires, M. P. Francis est solidement campé sur ses positions... françaises. Mais il écrit pour la Suisse romande et il semble oublier qu'il y a des choses qui diffèrent d'un pays à l'autre.

C'est ainsi qu'il écrit à propos du mot *ban* : « *Ban* : publication ; dites : publier le ban des vendanges (non pas : lever) ». C'est vrai, en général pour la France, mais c'est faux pour nous, sauf dans bans de mariage = publication. Chez nous, *ban* a essentiellement le sens de *défense*. Et si les dictionnaires français ignorent pour la plupart¹ cette signification, primordiale pour nous, ce n'est pas une raison suffisante pour leur emboîter le pas.

Le ban des vendanges est la *défense* de vendanger avant que l'autorisation en ait été donnée. En attendant, le ban est « mis » sur la vendange. Il faut donc bien dire *lever* le ban, et non le *publier*. Les dictionnaires, du reste, ne reflètent pas toujours la vie et les usages d'un peuple dans toute leur complexité.

Le Code pénal français (art. 475) dit textuellement : « Seront punis d'amende ceux qui auront contrevenu aux bans de vendange, ce qui ne peut signifier que : ceux qui auront vendangé avant la *levée* des bans.

Je ferai à M. P. Francis le même reproche à propos de *brante* et *brantard* (ou *brantare*). Poussé pas sa dévotion pour le langage académique, il voudrait nous voir abandonner ces termes provinciaux et dire *hotte* et *hotteur* ! Si M. P. Francis connaissait quelque peu les choses du vignoble, il saurait que nos vignerons se servent aussi bien de la *brante* que de la *hotte*, mais que jamais ne leur viendrait l'idée saugrenue de prendre l'une pour l'autre. On ne les voit guère porter le fumier avec une *brante* et le moult avec une *hotte* !

C'est ici qu'il faut crier « halte là » aux puristes. Lorsqu'un mot spécial est nécessaire pour désigner un objet distinct d'un autre, nous devons le conserver précieusement, à la barbe de tous les dictionnaires et de tous les dévots de l'académisme. Que gagnerait en effet notre langage à *confondre* sous un même terme deux objets différents ? Il aurait au contraire tout à y perdre. Et, pour le dire en passant, il en est de même de beaucoup de nos provincialismes, qui nous sont nécessaires, parce que les vocables français plus ou moins synonymes ne sont pas les mots propres. L'exakte propriété des termes doit passer avant le souci de savoir si tel ou tel mot a trouvé grâce devant l'aréopage de l'Académie française.

Il arrive du reste qu'à demeurer fidèles à nos provincialismes nécessaires, nous finissons par les imposer aux dictionnaires d'Outre-Jura. Voyez, par exemple, *avoyer*, *avalanche*, *chalet*, *névé*, *luge*, *varappe*, *crétin*, *lisier*, etc.

Ces quelques critiques de détail, n'infirmant pas la valeur générale du *Vocabulaire* de M. P. Francis, qui rendra de grands services aux maîtres d'école et à tous les Romands soucieux de confronter leur langage au doux parler de France.

Albert Chessex.

¹ Exceptions : Darmesteter et Hatzfeld ; Dauzat, *Dictionnaire étymologique*.

INFORMATIONS

L'INFLUENCE D'UN MAÎTRE

Au soir de son élection, le conseiller fédéral Nobs, dans une grande assemblée, à Berne, a rendu hommage en ces termes à son instituteur, M. G. Beck, qui préside aujourd'hui la Fédération suisse des cheminots :

« Il fut pour moi, dit le nouveau conseiller fédéral, plus qu'un simple maître d'école. Non seulement il suivit de près mon instruction et mon éducation, mais il me conseilla dans les premiers pas que je fis dans la vie. Il m'apprit non seulement à lire, mais à comprendre ce que je lisais et il m'aida dans le choix de mes lectures. Il dirigea en somme mes études dès mon jeune âge et pendant mon adolescence. C'est à lui que je dois d'avoir appris autre chose que bien des élèves de ma volée et, pour une bonne part, les connaissances étendues qui m'ont permis de sortir du rang. Je lui en exprime aujourd'hui toute ma reconnaissance. »
(« *Le Cheminot* », 7. 1. 44.)

CITÉ ENFANTINE

La ville de Coïmbra, célèbre par son université, vient de bâtir une « cité enfantine » qui fait les délices des enfants de moins de 7 ans. La cité, construite dans un parc, est la reproduction d'un vrai village, mais les maisons, les rues, les places, la mairie, le marché, l'église, le port avec son phare, tout est proportionné « à l'échelle » des tout-petits.

B. I. E.

LES LIVRES

Anatomie et physiologie humaines, par L. Baudin. Librairie Payot, Lausanne.

Il devenait indispensable de publier un manuel d'anatomie et de physiologie humaines répondant mieux aux exigences nouvelles de l'enseignement. M. Baudin vient de s'acquitter de cette tâche avec toute la compétence qu'on lui connaît. Les principales divisions de son ouvrage sont les suivantes : la cellule et les tissus, les fonctions de relations, les fonctions de nutrition, les jeux de l'énergie vitale, les glandes endocrines et les hormones, la reproduction. Comme on le voit, l'auteur ne s'est pas contenté d'exposer les éléments de l'anatomie, qui n'ont guère varié, mais il a poussé le plus loin possible l'étude de la physiologie, estimant l'initiation à cette science de plus en plus nécessaire. Il est incontestable que la connaissance plus exacte que nous avons à notre époque de l'homme physique a modifié toutes les autres sciences de l'homme. Le psychologue et le psychiatre, comme l'éducateur et le juriste ne se voient-ils pas souvent forcés de recourir à la physiologie pour élucider bien des cas ? Enfin, et ce ne sera pas un des moindres avantages de ce manuel, les parents seront peut-être heureux de renvoyer leurs enfants à la lecture du chapitre VI qui initiera ces derniers de la manière la plus sûre au délicat mystère de la reproduction. Ajoutons que l'ouvrage de M. Baudin est illustré de 171 croquis rendant plus accessible un texte qui se doit d'être parfois savant, mais reste toujours d'une parfaite clarté.

3 Engrais importants

Engrais complet Lonza

riche en matières fertilisantes, d'action rapide.

Nitrate d'ammoniaque Lonza

le nouvel engrais azoté avec 15 1/2 % d'azote, dont moitié à action rapide, moitié à action lente.

Nitrate de chaux Lonza

pour forcer les légumes foliacés.

Composto Lonza transforme rapidement les déchets de jardin, feuilles, tourbe etc. en excellent fumier.

LONZA S. A. BÂLE

22

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, étudie toute demande de prêt à des fonctionnaires, traitements fixes, etc., avec bienveillance et discrétion.

4



Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse contre 50 ct. versés au compte de ch. postaux 11 1336.

ED. S. ESTOPPEY

9, PLACE ST-FRANÇOIS, LAUSANNE

Maison de confiance fondée en 1910.

Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres. 15

Société vaudoise de secours mutuels

Caisse maladie-accidents, contrôlée et subventionnée par la Confédération

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES,

Le groupement mutualiste d'assurance contre la maladie et les accidents, sous-section S.P.V. de la S.V. S.M. attend votre adhésion et celle de votre famille. **Soyez prévoyants! N'attendez pas!**

Demandez sans engagement tous les renseignements nécessaires pour votre affiliation à Monsieur Fernand Petit, instituteur, rue Ed. Payot 4, à Lausanne. Téléphone 3 85 90.

7

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Cours de raccordement, du 20 avril au 15 juillet 1944, ouvert aux élèves des écoles primaires et des écoles privées qui désirent entrer en VI^e.

Age d'admission: 10 ans révolus en 1944

Les examens auront lieu mardi 28 (écrits) et mercredi 29 mars (oraux), à 8 heures.

Les inscriptions sont reçues au C. C. C. dès ce jour au jeudi 23 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, certificat de vaccination et livret scolaire.

33

LES COURS VIE ET FOYER

intéressent toutes les jeunes filles, répondent à leurs aspirations, tiennent compte des rares loisirs de celles qui exercent une profession. Ecrire à M^{me} **Chevalier**, anc. dir. fond. d'Auxilia, 10, Ch. du Languedoc, Lausanne.

11

Rendez-vous des instituteurs

Cuisine et cave 1^{er} choix

RESTAURANT BOCK

2

Restaurant St-François

Angle Pépinet - St-François

Tél. 276 64

L'endroit réputé pour ses vins et ses repas soignés

1

J. SCHÜTZ

Empaillage

de tous les animaux pour écoles

Fabrication et vente de

Chamoisage de peaux

Fourrures

Laboratoire zool. et Pelleterie, M. LAYRITZ, Bienne 7, ch. des Pins 15

9



DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse : Fr. 9.— ; Etranger : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

COLLÈGE SCIENTIFIQUE CANTONAL

Mercerie, 24

LAUSANNE

Tél. 2 43 23

Le Collège Scientifique Cantonal donne à ses élèves une culture fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes, d'une année chacune (classes V à I). Il décerne le **certificat d'études secondaires**, qui permet de poursuivre les études supérieures (Gymnase, Ecole d'Ingénieurs, Université, Polytechnicum). Une **section Technique et Moderne** groupe les élèves des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux Ecoles d'Arts et de Métiers, aux Technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1944-1945: Jeudi 20 avril à 8 heures.

Examens d'admission en 5^e classe et dans les quatre classes supérieures: les 27 et 28 mars à 8 heures.

L'examen d'entrée en 5^e classe porte sur le programme de la 4^e année primaire. Pour chacune des classes supérieures, l'examen porte sur le programme de la classe précédente.

Age minimum pour l'admission: en V^e: 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions jusqu'au 20 mars, à 18 heures. Pièces à présenter: Livret scolaire, acte d'origine et certificat de vaccination.

Tous renseignements au Secrétariat et à la Direction.

(Dispenses d'écologies et bourses d'études aux élèves méritants et de condition modeste).

27

Fourrures Benjamin

13, Rue Haldimand, Lausanne

**Fourrures de qualité
Prix reconnus avantageux
Modèles exclusifs**

*Benjamin,
un des plus gros
importateurs
de pelleterie
d'outre-mer.*